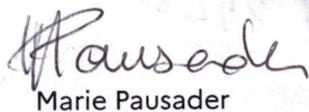


TSOS VER 01
Je vous mets en demeure de déposer cette demande d'autorisation d'urbanisme sous un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier, en application de l'article L 461-4 du code de l'urbanisme.

A défaut, je me verrai dans l'obligation de dresser un procès-verbal d'infraction que je transmettrai à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire d'Orléans.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet,
La Cheffe du Service Urbanisme,
Aménagement et Développement du Territoire,


Marie Pausader

Copie à : Monsieur le Maire de Boiscommun et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France